

Protocole santé mentale des élèves

« Du repérage à la prise en charge »

Second degré

Collège Voltaire – Capdenac-Gare

Année scolaire 2026-2027

DESCRIPTION	QUI	COMMENT
REPÉRER		
Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps. Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...	L'ensemble des personnels de l'établissement Les élèves Les familles	Pour plus d'informations : • <u>Reconnaître les signes d'alerte d'une souffrance psychologique chez un jeune</u> • <u>La santé mentale de l'enfant</u> • <u>Enfants en danger : comment les repérer et que faire ?</u>
ALERTER		
1– Il est conseillé de partager son inquiétude avec d'autres personnels qui connaissent l'élève pour avoir un œil attentif et repérer d'autres signes éventuels. 2– Si cette inquiétude se confirme, mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique. À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat. Exemples de situations d'urgence : traces d'auto-mutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales...	L'ensemble des personnels de l'établissement ayant en charge l'élève concerné Les familles <u>Les personnels repères en santé mentale :</u> Mme DESVILLETES, assistante d'éducation 05 65 64 71 44 emilie.desvilletes@ac-toulouse.fr M. LOUBES, conseiller principal d'éducation 05 65 64 71 44 xavier.loubes@ac-toulouse.fr <u>Les personnels sociaux et de santé de l'Éducation nationale :</u> Nom de l'infirmière de l'Éducation nationale : Mme BAUDE Coordonnées : 05 65 64 71 44 Myriam.Baude-De-Bunnetat@ac-toulouse.fr Jours de présence dans l'établissement : du lundi au vendredi	<u>Modalités de communication pour informer l'équipe d'une inquiétude :</u> En priorité l'infirmière de l'établissement (par téléphone ou physiquement). A défaut, alerter un personnel repère en santé mentale ou la cheffe d'établissement (par téléphone ou physiquement). Un premier entretien doit permettre de recueillir les signaux d'alerte (fiche d'aide au repérage et d'alerte). <u>Modalités pour passer l'alerte aux personnels sociaux et de santé :</u> ☒ mail ☒ téléphone ☒ physiquement En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant : - alerter l'infirmière, la psychologue de l'Éducation nationale, l'assistante de service social le cas échéant ; - alerter la cheffe d'établissement ; - en cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.

	Nom de l'assistante de service social : Mme LHERM Coordonnées : 05 65 64 71 44 CLherm@ac-toulouse.fr Jours de présence dans l'établissement : mardi après-midi en semaine impaire et mercredi matin en semaine paire Nom de la psychologue de l'Éducation nationale : Mme GILIBERT Coordonnées : 05 65 64 71 44 Valerie.Gilibert@ac-toulouse.fr Jours de présence dans l'établissement : jeudi matin	
ÉVALUER		
À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.	<u>L'équipe ressource</u> Mme BAUDE, Infirmière de l'Éducation nationale Mme LHERM, Assistante de service social Mme GILIBERT, Psychologue de l'Éducation nationale	L'équipe ressource (deux membres au minimum si possible) : • Se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles, avec éventuellement le concours d'un personnel repère en santé mentale ; • Echange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ; • Décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.
ADRESSER		
En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé et sociaux de l'Éducation nationale, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.	<u>Coordonnées de quelques partenaires</u> : Centre Médico-psychologique (CMP) : Figeac, 14 bd Pasteur 05 65 10 20 30 Unité Médico-psychologique pour adolescents (UMPA) Rodez, C.H. Jacques Puel, av. de l'Hôpital 05 65 55 16 80 ump.ados@ch-rodez.fr	L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de mise en place de soins adaptés et sur les démarches à réaliser.

	Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) : Decazeville, 123 rue Jean Moulin 05 65 43 47 41 secretariat.cmpdpdecazeville@pep12.fr Maison des adolescents (MDA) : Rodez, 12 place du bourg 05 36 88 00 64 contact@mda12.fr	
En interne L'équipe ressource propose à l'élève un accompagnement par les personnels de santé ou sociaux rattachés à l'établissement soit l'infirmière, la psychologue ou l'assistante de service social de l'Éducation nationale.	Infirmière, psychologue ou assistante de service social de l'Éducation nationale rattachées à l'établissement (voir liste précédente)	L'équipe ressource discute et propose à l'élève et à sa famille d'éventuels aménagements au sein de l'établissement. Un membre de l'équipe assure une veille sur la situation de l'élève et son évolution.
En externe L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Éducation nationale. Un lien peut être fait avec des partenaires ayant l'agrément de l'académie ou du ministère ou avec le conseil local de santé mentale (CLSM) pour l'identification des professionnels de santé notamment.	Infirmière, assistante de service social, psychologue de l'Éducation nationale rattachées à l'établissement (voir liste précédente)	L'équipe ressource : • Discute de la situation et de la nécessité de soins ; • Propose une liste de professionnels de santé (médecins généralistes, psychologues, pédopsychiatres...) ou de structures partenaires (Maisons des adolescents par exemple) pouvant être consultées rapidement en dehors de l'établissement.
ASSURER UN SUIVI		
Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle. Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.	Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, les personnels sociaux et de santé Élève Famille	L'équipe ressource peut : • Partager certaines informations avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ; • Pour les situations les plus complexes, prévoir des points réguliers avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien ; • Prévoir des moments d'échanges programmés avec l'élève par un personnel ressource.

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

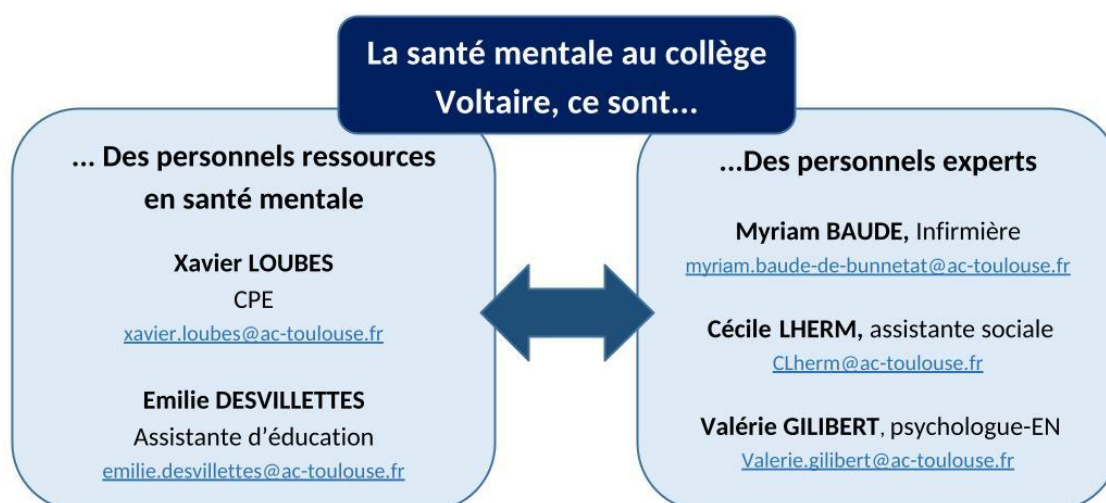
La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

Annexe 1 – Flyer d'information à destination des élèves et des familles



La santé mentale des jeunes français est un sujet de préoccupation nationale. Les indicateurs de de souffrance psychique chez les 11-17 ans restent à des niveaux élevés depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le ministère de l'éducation nationale a développé un plan de formation à grande échelle visant à former dans chaque établissement des **Personnels ressources en santé mentale** capables de repérer les adolescents en situation de mal-être psychique, d'accueillir et de recueillir leur parole afin de les orienter, en fonction de leurs besoins, vers les personnels psychosociaux et de santé experts.



L'adolescence est une période sensible de changements physiques, psychique et social. Les manifestations de souffrance ou de détresse psychique ne ressemblent pas toujours à celles des adultes. La verbalisation n'est pas systématique, même quand l'adolescent va très mal. **En présence de signes d'anxiété ou de dépression** (tristesse, perte d'intérêt, d'énergie, irritabilité excessive...), **ou en cas de changements inhabituels de comportement** (décrochage scolaire, isolement social, perte ou gain important d'appétit ou de poids), **il est important d'en parler et de prendre conseil afin d'être orienté sur les aides et solutions disponibles.**



Si vous êtes confrontés à des idées suicidaires, appelez le 3114. Accueil, évaluation, intervention, orientation des personnes en souffrance, informations et conseils aux proches et aux professionnels (appel confidentiel et gratuit, accessible tous les jours, 24h sur 24, par téléphone ou sur internet.

Annexe 2 – Fiche d’aide au repérage et d’alerte à destination des adultes

FICHE D’AIDE AU REPÉRAGE D’ÉLÈVES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Fiche à destination des adultes

Cette fiche peut être remplie par toute personne témoin d’un élève en situation de souffrance psychique. Au besoin, le concours d’un personnel de l’équipe ressource, d’un personnel repère en santé mentale ou du chef d’établissement peut être demandé.

❗ En cas d’urgence, en cas de suspicion de risque de suicide, alertez au plus vite oralement un personnel de santé ou appelez le 31 14.

Fiche à remettre à l’infirmière de l’établissement (Mme BAUDE).

En son absence, remettre la fiche à un personnel repère en santé mentale (Mme DESVILLETES ou M. LOUBES) ou au chef d’établissement (Mme PERUGI)

Toutes les informations partagées via cette fiche seront traitées de manière confidentielle.

Élève concerné

Nom :

Prénom :

Classe :

Personne rédigeant la fiche

Si vous signalez quelqu’un et que vous souhaitez un retour ou pour pouvoir apporter davantage de précisions, merci de donner vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

❗ Il n’est pas demandé d’explorer la situation, les symptômes, les habitudes de vie, mais simplement de décrire ce qui a été constaté, ce qui vous inquiète : cadre libre ci-dessous et tableau au verso

Vous avez l'impression que l'élève a des difficultés concernant le ou les domaines suivants :	Observations
Sommeil : somnolence en journée, fatigue récurrente...	
Alimentation : modifications de l'appétit, perte de poids ou prise de poids excessive...	
Santé physique : passages aux toilettes, à l'infirmerie, plaintes somatiques fréquentes/douleurs multiples...	
Affectif/émotionnel : tristesse, excitation, anxiété, instabilité, nervosité, agressivité...	
Scolaire : absentéisme, retards fréquents, fléchissement scolaire soudain, refus, rupture, phobie scolaire, échec scolaire...	
Comportemental : difficultés à faire face au quotidien, isolement, mutisme, relation de dépendance aux adultes, agressivité envers les autres ou soi-même, violence...	
Consommation excessive de produits/addictions (tabac, alcool, médicaments, cannabis...)	
Mal-être : attitude inquiétante...	

Date :